

# Bulletin de réservation d'hôtel

## RÉSERVATION HÉBERGEMENT

- Choix d'hôtel .....
- Choix d'hôtel .....
- Autre choix .....
- Single ..... Double .....
- Nuit :         11/12         12/13         13/14         14/15

Les demandes de réservation de chambres seront satisfaites dans l'ordre de réception, dans la mesure des disponibilités. Nous nous efforçons de respecter vos choix dans la mesure du possible, sinon la catégorie supérieure sera attribuée. Pour la réservation des chambres, il est demandé des arrhes par chambre, le solde sera à régler directement auprès de l'hôtelier.

## RÉGLEMENT

• Hôtel \* ou \*\*  
Arrhes + frais de dossier par chambre : 16 € x ..... nuit(s) = ..... € + 5 € de frais de dossier = ..... €

• Hôtel \*\*\*  
Arrhes + frais de dossier par chambre : 32 € x ... nuit(s) = ..... € + 5 € de frais de dossier = ..... €

### • Belambra-vvf à Guidel-Plages

- Règlement total de la chambre 1 pers 75 € x 3 nuits = 225 € + 5 € de frais de dossier = 230 €
- Règlement total de la chambre 2 pers 45 € x 2 pers x 3 nuits = 270 € + 5 € de frais de dossier = 275 €
- Règlement total de la chambre 3 pers 45 € x 3 pers x 3 nuits = 405 € + 5 € de frais de dossier = 410 €

- Par chèque libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme

- Par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard uniquement).

J'autorise le règlement par carte de crédit pour la somme de : ..... euros

N° de carte: ..... Date de validité : .....

Nom du porteur de la carte : ..... Prénom : ..... Signature :

## CONDITIONS DE VENTE

- Tout bulletin parvenu sans le règlement ne sera pas traité.
- Dès réception de votre bulletin de réservation accompagné du règlement, nous vous adresserons un bon d'échange et un plan de situation de votre hébergement.
- Toute modification ou annulation devra être signalée par écrit auprès de l'Office de Tourisme.
- Annulation : J - 20 jours, les arrhes sont remboursées, les frais de dossiers soit 5 € par chambre ne sont pas remboursés.
- J - 8 jours, pas de remboursement.
- No-show : un client qui ne se sera pas présenté sans prévenir l'hôtel et l'Office de Tourisme, recevra la facture pour les nuits réservées et non honorées.  
Date : ..... Signature :

**A retourner avant le 10 Avril 2009 à**

**OFFICE DE TOURISME CAP L'ORIENT** (à l'attention de Catherine LE BAIL)

Maison de la Mer - Quai de Rohan - 56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 00 52 - Télécopie : 02 97 21 06 65

Contact : Catherine LE BAIL : [clebail@lorient-tourisme.fr](mailto:clebail@lorient-tourisme.fr)

